



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 28 juin 2011

Présents: M. Michel AMAUDRUZ (UDC), Mme Olga BARANOVA (S), M. Alexis BARBEY (LR), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (LR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Thomas BLÄSI (UDC), M. Thomas BOYER (LR), M. Simon BRANDT (LR), M. Luc BROCH (S), Mme Natacha BUFFET (LR), M. Rémy BURRI (LR), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), M. Julien CART (Ve), M. Jean-François CARUSO (MCG), Mme Maria CASARES (EàG), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (LR), M. Michel CHEVROLET (DC), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (LR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (LR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Fabienne FISCHER (Ve), M. Olivier FIUMELLI (LR), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (LR), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (LR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jean-Paul GUISAN (LR), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (LR), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), M. Denis MENOUD (MCG), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Soli PARDO (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Aurélie SEGUIN (S), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain Laurent THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alberto VELASCO (S), Mme Salika WENGER (EàG), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/son(t) à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 7 juillet 2011

Objet: PR-799 I

Crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 23 juin 2008), soit un montant brut total de 2 133 500 francs.

Date: 30 juin 2011

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Rémy Burri, secrétaire